

L'apprentissage pas à pas au lycée J.B Decrétot

L'élève et sa famille

- Recherche un employeur

Le lycée

- Transmet un formulaire de promesse d'embauche et un calendrier d'alternance à l'élève et sa famille

L'élève et sa famille

- Informent le lycée d'un employeur potentiel
- Font compléter les documents par l'employeur et les transmettent au lycée

Le lycée

- Remet à l'élève et sa famille le CERFA de contrat d'apprentissage ainsi qu'une notice d'aide

L'élève et sa famille

- Font compléter le CERFA de contrat par l'employeur

L'employeur

- Envoie le CERFA de contrat au CFA Académique

Le CFA Académique

- Complète les documents et les transmet à l'OPCO*
- Etablit la convention de formation et l'envoie à l'employeur accompagnée du CERFA validé et de la procédure à suivre
- Envoie une copie de l'ensemble au lycée

Le lycée

- Réalise et transmet à l'apprenti le livret d'apprentissage

Le lycée

- Assure le suivi de l'apprenti en entreprise et l'accompagne dans ses démarches
- Rencontre l'employeur au moins trois fois dans l'année dont une fois au bout de 45 jours (période d'essai)

L'employeur

- S'assure de participer activement à la formation de l'apprenti
- Organise les enseignements et assure l'ingénierie pédagogique

Le lycée et l'employeur

- Définissent conjointement le contrat de co-formation

L'employeur

- S'assure de participer activement à la formation de l'apprenti